



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Laurent ZIMMERMANN

Excusés

Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Marc DUPRAZ
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
2. Demande de naturalisation : préavis à huis-clos
3. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023 et décompte financier
4. Construction des terrains du stade : fin travaux
5. Sécurité des piétons dans le village : propositions de l'exécutif
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de l'adjoint Jean-Pierre Gantner et des conseillers Catherine Lachat et Marc Dupraz.

En préambule, Rémi Fouchault indique que, suite à la consultation effectuée par le secrétariat de la mairie, la majorité du conseil n'a pas souhaité utiliser son droit d'opposition quant à la décision d'octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention de 5.26 millions à la Ville de Genève. L'ACG a confirmé l'entrée en force de ladite décision, une seule commune s'y étant opposée.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Maxime Dethurens demande une précision sur le point des communications de l'exécutif relatif à la prise en charge des coûts de la consommation d'eau par les locataires des bâtiments communaux Maison-Forte 2. La modification suivante est apportée au procès-verbal : « les coûts de l'eau sont à la charge de la commune, seule la production d'eau chaude est à la charge du locataire ».

Cette modification étant acceptée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité du conseil municipal avec remerciements à son auteure.

2. Demande de naturalisation : préavis à huis-clos

Le président présente le dossier de naturalisation. La demande de naturalisation est acceptée par le conseil municipal par 7 voix POUR, soit à l'unanimité des présents. Le secrétariat communal en informera le candidat.

3. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023 et décompte financier

Catherine Koumrouyan commente le tableau détaillant le coût des études complémentaires et travaux réalisés entre 2018 et 2022, à charge du Fonds intercommunal d'assainissement et de la commune. Elle ajoute qu'un montant de 2.5% des dépenses totales a été ajouté, conformément à la décision du FIA de dédommager les communes qui assument seules le rôle d'assistance à maître d'ouvrage.

Hubert Dethurens mentionne n'avoir pas reçu réponse du FIA quant à la fixation du taux des intérêts intercalaires qui font partie du loyer reversé par le FIA en sus du 40^{ème} des amortissements. Il ajoute ne pas s'illusionner sur ladite réponse ! Pourtant, pour financer les travaux de l'étape en cours, la commune va devoir emprunter à nouveau 2 millions de francs et les taux bancaires sont toujours plus hauts que le taux du FIA prévu aujourd'hui à 1.25%.

Quant au déroulement des travaux, ils progressent bien et la commune est satisfaite de la collaboration avec l'entreprise Cuénod. L'organisation du trafic semble en outre ne pas poser de difficultés. D'ici 3 mois, la place du village pourra être rouverte au trafic et le chemin des Méandres retrouvera son flux de circulation habituelle. A cet égard, Maxime Dethurens informe avoir été saisi par un habitant des Méandres qui juge que certains roulent trop vite et demande la pose, par exemple, d'un cône sur la chaussée au virage de remontée vers la route de la Maison-Forte. Le maire pense peu probable une vitesse excessive sur cette voirie mais fait état d'un problème à la jonction avec la route du Coteau si des véhicules sont parqués sur la ligne jaune.



Hubert Dethurens évoque également qu'un propriétaire a signalé l'apparition de fissures sur son bâtiment. Cela semble très curieux car la maison n'est pas dans la zone de chantier actuelle. C'est l'entreprise Cuénod qui va gérer cette réclamation avec son assurance.

4. Construction des terrains du stade : fin travaux

Le président passe la parole à Thierry Arn qui précise que le coût total des travaux, maintenant terminés, s'élèvent à CHF 2'001'102.85. Sont inclus dans ce montant des frais complémentaires déjà validés (notamment CHF 18'000 de remplissage sous la main-courante, CHF 10'000 pour l'achat d'une souffleuse). D'ici mars, ces éléments devraient être réglés. Thierry Arn ajoute que l'aménagement autour du terrain doit également être terminé, notamment par un réensemencement.

Il mentionne en outre une demande du club de pouvoir poser une cabane, qui serait achetée par le FCL, pour entreposer du matériel vers l'arrière des bancs des joueurs, le local dédié étant déjà plein à craquer. L'exécutif a donné son accord tout en invitant le club à faire de l'ordre dans le local, ainsi que dans celui du comité. L'emplacement définitif de la cabane sera déterminé sur place.

Le maire relève que ces nouveaux terrains attirent du monde et que la commune va poser des panneaux restreignant leur usage au club et aux personnes autorisées par la mairie. Il ajoute qu'un suivi est nécessaire de l'utilisation des infrastructures, regrettant par exemple que l'éclairage des terrains reste parfois inutilement allumé. Pour répondre à la question de Maxime Dethurens, il est encore précisé que la haie au fond du terrain sera arrachée cet été car la nouvelle configuration ne permettra plus de l'entretenir.

Stéphane Grobéty déplore le nombre de mégots qui finissent par terre. La mairie vérifiera que les cendriers ont bien été remis en place. A cet égard, Hubert Dethurens mentionne que la loi interdit aujourd'hui la fumée dans les stades.

5. Sécurité des piétons dans le village : propositions de l'exécutif

Le président rappelle que la commission des routes doit se réunir d'ici l'été pour discuter de cette problématique. Suite à un rendez-vous avec l'Office cantonal des transports, l'exécutif souhaite néanmoins dès à présent faire des propositions.

Hubert Dethurens relève tout d'abord que la présentation faite par le bureau RGR ne l'a vraiment pas satisfait. Thierry Arn ajoute que la réponse de la commune à la pétition d'habitants est maintenant diffusée parmi les pétitionnaires qui sont très heureux des différentes démarches entreprises.

L'exécutif résume l'avis du représentant de l'OCT : il ne sera pas possible de mettre de passages piétons pour faciliter la traversée de la place. En effet, ce



dispositif s'applique uniquement si le nombre de piétons est au-dessus de 100 durant les heures les plus fréquentées. En outre, il demande des conditions de visibilité qui ne sont pas réunies. L'OCT recommande vivement de rechercher en priorité à favoriser le cheminement naturel des piétons.

Se basant sur un plan remis au conseil, l'exécutif transmet deux propositions :

- ❖ mettre la route du Lavoir en impasse ;
- ❖ continuer sur la route du Coteau la ligne jaune actuelle jusqu'à la jonction avec la place en enlevant les places de parking existantes. Cet axe nécessitera peut-être à l'avenir d'autres mesures si le trafic augmente avec de nouvelles constructions.

Ces deux propositions sont proportionnées à la situation réelle, à savoir un problème de transit sur la route du Lavoir et le prolongement d'un itinéraire sécurisé pour les enfants sur la route du Coteau. L'exécutif juge inapproprié la réalisation d'un dos-d'âne supplémentaire sur le haut de la route de la Maison-Forte à cause des nuisances sonores engendrées et du fait que les piétons n'y sont pas en danger car la visibilité est très bonne.

Samantha Bavaud-Bocion adhère à ces propositions pour autant que les voitures ne se parquent pas sur la ligne jaune. Le maire répond que la police est déjà intervenue et que la commune n'hésitera pas à faire amender les contrevenants. Quant à la fermeture de la route du Lavoir, le conseil estime qu'il serait plus approprié de la fermer en haut à sa jonction avec la place.

Andreea Capitanescu Benetti souhaite confirmation que rien n'est prévu sur la place même. Il est répondu que la réglementation en vigueur ne permet pas d'aménagement satisfaisant.

Rémi Fouchault se demande si un dos-d'âne à la route de l'Eaumorte ne serait pas utile puisque c'est là que la vitesse de circulation est la plus élevée. A priori, cela ne semble pas pertinent car très peu de piétons empruntent cette chaussée et les vitesses enregistrées ne dépassent pas la limitation autorisée. Le président conclut en demandant l'examen de ces propositions en commission. Le maire souhaite une discussion assez rapidement afin de pouvoir commencer à discuter avec les riverains de la route du Lavoir et d'envisager une fermeture à l'essai un à deux ans. Il invite la commission à convier un membre de l'exécutif à sa séance.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Installation de panneaux solaires* : le maire fait part des nouvelles dispositions réglementaires adoptées par le canton en matière de pose de panneaux solaires sur les bâtiments. Catherine Koumrouyan donne lecture de la réponse apportée par le service des monuments et sites qui confirme qu'à Laconnex, le dépôt d'une autorisation de construire est toujours requis puisque le village fait l'objet d'un plan de site en zone 4B protégée. Le guide rédigé par le département sera mis à disposition du



conseil sur la plateforme CMnet.

- ❖ *Subventions* : Hubert Dethurens informe de la décision prise par l'exécutif de faire un don de CHF 2'000 à la Chaîne du bonheur dans le cadre de la campagne de récolte de fonds suite au séisme en Turquie et en Syrie. Ce montant sera pris sur le Fonds de bienfaisance. Il mentionne également une subvention de CHF 1'000 pour participer au projet de construction de la Tour de Chouilly dont une marche portera inscription de notre commune.
- ❖ *Société de jeunesse* : l'exécutif a reçu des représentants de la Jeunesse qui sollicite le versement d'une subvention annuelle, notamment pour payer des services de sécurité. Si l'exécutif reconnaît que cette société est très active, les manifestations organisées ne bénéficient pas toutefois directement à la population, à l'instar des prestations fournies par les restaurants scolaires ou le FCL. Par ailleurs, comme cela a été vu l'automne dernier, les bals notamment posent des difficultés en matière de sécurité qui vont devoir être examinées sérieusement (jauge des salles et voies d'évacuation en particulier). La commune a subventionné à hauteur de CHF 2'000 la Jeunesse pour l'organisation des séances de cinéma en plein air ces deux dernières années. Thierry Arn ajoute avoir demandé à la société de rechercher d'autres solutions pour augmenter leurs recettes financières, par exemple en augmentant le prix d'entrée aux bals. Après discussion, le conseil se prononce défavorablement sur cette demande de subvention annuelle.
- ❖ *Expertise énergétique des bâtiments communaux* : Thierry Arn indique n'avoir pas encore reçu le rapport d'expertise commandé, qui devrait être fourni d'ici à mi-mars, et transmis à la commission des bâtiments.
- ❖ *Culture en Champagne* : Thierry Arn relève l'initiative lancée par les magistrats des communes environnantes de mieux communiquer les dates des manifestations / événements culturels prévus sur leur territoire. Un devis de CHF 20'000 ! a été proposé pour la création d'un site internet commun. Dans l'immédiat, Thierry Arn a mis en place un agenda partagé simple et gratuit qui, à terme, pourrait être mis en lien sur les sites internet communaux. Il demande de lui transmettre toute date et affiche à intégrer. Thierry Arn ajoute que, suite à l'accord donné avant le Covid par l'adjointe en charge, la commune va contribuer à une projection cet automne d'un film du Festival et forum international sur les droits humains.
- ❖ *Agenda* : la mairie organise le 21 mars une formation destinée aux jeunes de la commune pour remplir leur déclaration fiscale, en collaboration avec l'Administration fiscale cantonale. Une sortie à ski est organisée avec Soral le samedi 4 mars. Un concert en faveur du centre de formation au Burkina est prévu à la halle sportive le dimanche 12 mars.



7. Divers

- ❖ *Atelier réparation vélos* : la commune de Soral propose d'associer Laconnex à l'organisation de journées de réparation vélos. Il s'agit de financer à hauteur de CHF 1'500 environ la venue de deux professionnels qui réparent à titre gratuit les vélos (main d'œuvre uniquement). L'exécutif estime que cela n'est pas judicieux car cela ne bénéficie pas à l'ensemble de la population d'une part et, d'autre part le choix d'un atelier relève du domaine privé. La commune favoriserait ainsi de manière arbitraire le choix d'un prestataire dont c'est l'activité lucrative. Pourquoi ne pas faire également venir un coiffeur, un barbier...
- ❖ *Installation de bornes électriques de recharge* : pour répondre à la question de Samantha Bavaud Bocion, l'exécutif informe le conseil que l'installation est en cours et la borne devrait être opérationnelle prochainement. Son utilisation et la rétrocession financière à la commune par l'opérateur EVpass doivent encore être précisées.
- ❖ *Comportement des chiens* : Marie Ducret Gauthey souhaiterait qu'une communication soit faite aux propriétaires de chiens sur les bons comportements à avoir, notamment quant à la tenue en laisse. Nadia Dupraz indique fournir une information à tout nouveau propriétaire lors de la délivrance de la médaille annuelle. Il est décidé d'inclure ce point dans un prochain tout-ménage.
- ❖ *Panneaux chemins pédestres* : Stéphane Grobéty relate avoir été questionné par une personne sur la place qui cherchait où étaient passés lesdits panneaux. La mairie indique qu'ils ont été enlevés par le chantier et seront remis à la fin des travaux.

8. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale